

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES****Administration Finances et Commande Publique**

2018/D/PRST/ 350

Code : 1.7.4 E

**DECISION**

PASSATION D'UN MARCHÉ EN APPEL D'OFFRES  
RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX  
(22 2 07 - 22 2 14 )

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'arrêté municipal n°2014-A-SCA-481 en date du 30 avril 2014 portant délégation de fonctions au Premier Adjoint,

VU les articles 66 à 68, 78 et 80 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 soumis à l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conclu sous la forme d'un accord-cadre sans fixation de minimum et maximum, avec émission de bons de commande,

VU les avis d'appel public à la concurrence publiés le 10 février 2018 dans le JOUE et le BOAMP et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation "e-marchespublics" le 9 février 2018.

**DÉCIDE :**

DE CONCLURE les lots relatifs au marché cité ci-dessus avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 : Entretien des lotissements et place de l'Espace Auzon  
SUD ESPACES VERTS SA  
232 Chemin de Lira  
BP 50034  
84 202 CARPENTRAS Cedex

Lot n°2 : Entretien des groupes scolaires, logements de fonction, restaurants scolaires, cimetière  
SARL COMTAT VERT  
519 Chemin de la Roque Alric  
84 330 SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON

Lot n°3 : Entretien des abords des terrains sportifs  
SARL COMTAT VERT  
519 Chemin de la Roque Alric  
84 330 SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON

Lot n°4 : Entretien des abords des chemins ruraux, débroussailllements et curages de fossés,

entretien des abords de voirie.

SUD ESPACES VERTS SA  
232 Chemin de Lira  
BP 50034  
84 202 CARPENTRAS Cedex

DE PREVOIR l'application du présent marché conformément à l'acte d'engagement et au bordereau des prix unitaires propres à chaque lot, au cahier des clauses techniques particulières et au cahier des clauses administratives particulières communs à tous les lots,

Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable par reconduction tacite trois fois au maximum pour une durée égale à la période initiale,

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Carpentras le 07 MAI 2018

Pour Le Maire  
Le Premier Adjoint



Serge Andrieu

CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ DÉMATÉRIALISÉ  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 14 MAI 2018

VILLE DE CARPENTRAS  
Publié le :

14 MAI 2018

Administration Générale